

la Nouvelle République

DU CENTRE-OUEST

1 OCTOBRE 1985

Bourses régionales : second souffle pour le hors-cote

Le C.I.I.B. veut faire du hors-cote le tremplin d'introduction en bourse des entreprises régionales.

La bourse n'est pas réservée aux seules grandes entreprises. C'est parce qu'il ne cesse de le répéter, depuis plusieurs années, que Jean Salwa ouvrira, dans quelques jours, à Tours, une antenne du Centre d'Informations et d'Introductions boursières (C.I.I.B.) pour les 5.000 P.M.I. potentielles de l'Ouest qui ont la taille pour accéder au marché financier. Le directeur du C.I.I.B., qui a ranimé le marché hors-cote, a réussi avec succès l'introduction de l'entreprise tourangelle Clen, en 1982, et espère entraîner encore de nombreuses autres sociétés ayant besoin de fonds propres pour se développer ou dont les créateurs souhaitent tout simplement vendre.

La principale mission de C.I.I. Ouest France sera donc de faire découvrir le rôle que peuvent jouer les deux places boursières de Nantes et Bordeaux pour assurer le développement et la pérennité des affaires régionales.

Sauvage le marché ?

Le hors-cote permet de drainer l'épargne régionale au profit des entreprises locales, ce qui, en fin de compte, a des retombées positives sur l'emploi et l'activité économique.

Tremplin vers le second marché, le hors-cote n'a cependant pas toujours eu la cote de nombreux boursicoteurs, et pour cause : l'information dispensée par une société inscrite au hors-cote est généralement des plus sommaires. Aucune obligation légale, en effet, de publier des résultats ou d'organiser des réunions d'information. Dans ces conditions, le hors-cote est toujours resté le domaine réservé d'initiés ayant souvent un informateur dans la place. Cette réglementation plus que souple a même causé la ruine de quelques épargnants naïfs, dans le passé.

Alors, sauvage le marché ? En tout cas, certainement pas aussi sécurisant que la cote officielle ou même le second

marché, compte rendu du manque de moyens de surveillance de la C.O.B. C'est pour y remédier que Jean Salwa a voulu moraliser sinon organiser ce qu'il appelle maintenant « le hors-cote d'acclimation », c'est-à-dire servant à faire ses premiers pas en bourse avant de passer à la cotation supérieure.

Les entreprises qui demandent au C.I.I.B. de les introduire au hors-cote d'acclimation s'obligent à fournir les mêmes informations exigées pour les entreprises inscrites au second marché. Outre la publication régulière d'informations financières, elles doivent mettre au moins 2 ou 3 % des actions en vente (en général près de 10 %), alors que le hors-cote n'en exige que 0,50 % à 1 %. Pour plus de sécurité encore, le C.I.I.B. impose progressivement l'intervention de deux commissaires aux comptes. Autant de mesures qui donnent une plus grande crédibilité au titre.

En contrepartie, la C.I.I.B. de Jean Salwa s'occupe de toutes les formalités d'introduction et assure le lien avec le public. Jean Salwa assure l'animation du titre par une lettre d'information donnant les nouvelles des valeurs inscrites au hors-cote. Ce qui garantit, dans le cadre de cotations quotidiennes, une certaine liquidité des titres appréciée des actionnaires.

Le hors-cote d'acclimation a permis de récolter 25 millions de francs en 2 ans, pour 5 des 8 entreprises déjà inscrites par le biais de C.I.I.B. L'agence de Tours, dont le responsable régional pour l'Ouest sera Emmanuel Roy, n'a plus qu'à convaincre en s'appuyant sur des garanties dont les derniers à se plaindre seraient bien les actionnaires et les chefs d'entreprise.

Gérard DELÉTANG

Adresse provisoire : 64, rue Camille-Desmoulins, 37000 Tours, téléphone (47) 46.18.79.